

La délégation départementale
de la Drôme
Service Santé Environnement

Affaire suivie par :
Virginie GAUTIER
Service Environnement Extérieur
04 26 20 91 63
virginie.gautier@ars.sante.fr

Ref. : 2026 -

DDPP de la Drôme
Service Santé Protection Animale et
Environnement
BP 96
33, avenue de Romans
26 904 VALENCE cedex

Valence, le 7 mai 2026

Par courriel en date du 18 mars 2026, vous avez sollicité l'avis de l'ARS concernant la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de volailles (poules pondeuses) d'une capacité de 206 168 emplacements sur la commune d'ARTHEMONAY, par la SAS DEROUX Frères. Cette demande porte sur l'extension d'un élevage existant d'une capacité actuelle de 121 800 emplacements répartis dans 3 bâtiments (P1, P2 et P3).

Cet avis porte sur les compléments apportés à la suite de l'avis de l'ARS en date du 24 avril 2026.

Protection des ressources d'alimentation en eau potable

Je prends note qu'un dispositif de disconnection est en place sur l'alimentation en eau. Il est également précisé que l'eau pompée rejoint une réserve. L'alimentation en eau des bâtiments est réalisée à partir de la réserve.

Nuisances sonores

Des tableaux récapitulatifs des émergences estimées au niveau de l'exploitation et au niveau des tiers ont été ajoutés.

Les émergences estimées sont conformes à la réglementation.

En conséquence, j'émet un avis favorable au projet d'extension de l'élevage.

Pour la directrice générale et par délégation,
La directrice départementale de la Drôme,

Pour la Directrice Départementale et par délégation
La responsable Environnement Extérieur


Armelle MERCUROL